



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Secrétariat général

**294^e séance du
CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ**

CDU-231209

Le 9 décembre 2023

de 8 h 45 à 16 h 30

**Salon de la chancelière
Campus de Moncton**

PROCÈS-VERBAL
Conseil de l' Université • CDU-231209



CDU-231209

UNIVERSITÉ DE MONCTON

294^e séance du

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

Le 9 décembre 2023

de 8 h 45 à 16 h 30

PRÉSENCES

MEMBRES

| | | | |
|-----------------------|--|---|---|
| Hélène Albert | Professeure (Moncton) | Denis Mallet | Nord-Est |
| Mike Bannister | Extérieur du N.-B. (N.-É.) | Isabelle Paulin | Association des anciens, anciennes et amis (Shippagan) |
| Étienne Bélanger | Étudiant (Moncton) | Denis Prud'homme | U de M |
| Darius Bossé | Extérieur du N.-B. (Ottawa) | Recteur et vice- chancelier | |
| Carole Boucher | Professeure (Shippagan) | Eddie Rutanga | alUMni (Moncton) |
| Morel Caissie | Nord-Ouest | Mireille Vautour | Nord-Ouest |
| Diane Carey | Nord-Est | | |
| Lacina Coulibaly | Professeur (Edmundston) | <u>AUTRES PERSONNES PRÉSENTES</u> | |
| François Daigle | Extérieur du N.-B. (Ottawa) | Lynne Castonguay, secrétaire générale | U de M |
| Isabelle Dasylya-Gill | Région Atlantique | Janice Comeau, secrétaire d'assemblée | Moncton |
| Sébastien Dupuis | Sud-Est | Gabriel Cormier, vice- recteur, administration et ressources humaines (VRARH) | U de M |
| Denise Frenette | Sud-Est | Sébastien Deschênes, vice-recteur | Edmundston |
| Abby Godin | Étudiante (Edmundston) | Gilles Roy, vice- recteur, enseignement et recherche (VRER) | U de M |
| Daniel Goguen | Extérieur des régions | Sid-Ahmed Selouani, vice-recteur | Shippagan |
| Louise Imbeault | Chancelière | Paul Ward, directeur de la Direction des communications | U de M |
| Mathis Joly | Étudiant (Shippagan) | | |
| Jonathan Landry | Extérieur des régions | | |
| Mathieu Lemieux | Association des anciens, anciennes et amis (Edmundston) | | |

Personne excusée : Terry Richardson

TABLE DES MATIÈRES

| | Page |
|---|-------------|
| 1. OUVERTURE | 4 |
| 1.1. RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES AUTOCHTONES | 4 |
| 1.2. ACCUEIL D'UN NOUVEAU MEMBRE..... | 4 |
| 2. MINUTE DE RECUEILLEMENT | 4 |
| 3. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION | 5 |
| 4. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE | 5 |
| 5. CORRESPONDANCE | 5 |
| 6. ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT (OJC)..... | 5 |
| 6.1 OJC Procès-verbal CEX-231106 | 5 |
| 6.2 OJC Procès-verbal CEX-EDD-231120 (extraordinaire) | 5 |
| 6.3 OJC Procès-verbal CEX-231207 (extraordinaire) | 5 |
| 6.4 OJC Rapport des Affaires professorales | 5 |
| 6.5 OJC Rapport du Comité conjoint de la planification | 8 |
| 6.5.1 Évaluation des programmes d'études en économie (spécialisation, majeure et mineure) | 8 |
| 6.5.2 Abolition de certificats de 2 ^e cycle en enseignement | 9 |
| 7. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR..... | 9 |
| 8. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ CDU-230923..... | 9 |
| 9. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CDU-230923..... | 10 |
| 9.1 Autres | 10 |
| 10. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CEX-231106 | 10 |
| 10.1 Dénomination de l'Université de Moncton – Rapport sur l'état des lieux | 10 |
| 10.2 Autres | 15 |
| 11. AFFAIRES DÉCOULANT DU CEX-231207 (EXTRAORDINAIRE) | 15 |
| 11.1 Prolongation du mandat de la vice-doyenne de la Faculté d'administration | 15 |
| 12. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER | 16 |
| 13. RAPPORT DU COMITÉ DE FINANCE | 16 |
| 13.1 Principes directeurs du budget..... | 16 |
| 13.2 Tarification des logements étudiants 2024-2025..... | 16 |
| 14. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE..... | 17 |
| 14.1 Nominations au Conseil de l'Université..... | 17 |
| 14.2 Nomination au Comité de placement | 18 |
| 14.3 Modification aux articles 40.02 et 40.03 des <i>Statuts et règlements</i> | 19 |
| 14.4 Modification aux articles 50, 90 et 90.1 des <i>Statuts et règlements</i> | 19 |
| 14.5 Modalités de fonctionnement des réunions du Conseil de l'Université | 20 |
| 14.6 Plan de travail 2023-2024 | 21 |
| 15. RAPPORT DU COMITÉ DE PLACEMENT..... | 21 |
| 15.1 Création d'une <i>Politique sur la gestion de la trésorerie</i> | 22 |
| 16. PRÉSENTATION DU TABLEAU DE BORD DE LA COLLECTE DE FONDS | 22 |
| 17. SUIVI DES RÉUNIONS DU SÉNAT ACADÉMIQUE | 23 |
| 17.1 SAC-231103..... | 23 |
| 17.2 SAC-231201..... | 23 |
| 18. AFFAIRES NOUVELLES..... | 23 |
| 17.1 Remerciements | 23 |
| 19. PROCHAINE RÉUNION..... | 23 |
| 20. CLÔTURE..... | 23 |
| 21. HUIS CLOS..... | 23 |

TABLE DES MATIÈRES (suite)

| | |
|---|------|
| DOCUMENT..... | |
| DOCUMENT A : | A() |
| DOCUMENT B : Ordre du jour adopté | B() |
| DOCUMENT C : | C() |
| DOCUMENT D : | D() |
| DOCUMENT E : | E() |
| DOCUMENT F : | F() |
| DOCUMENT G : | G() |
| DOCUMENT H : | H() |
| DOCUMENT I : | I() |
| DOCUMENT J : | J() |
| DOCUMENT K : | K() |

Nota bene :

- 1) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 2) Les procès-verbaux et les annexes du Conseil de l'Université peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante : <https://www.umoncton.ca/gouvernance/cgv-proces-verbaux>.
- 3) Par mesure d'économie et conformément à la résolution R : 13-CGV-960615, la présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion.

1. OUVERTURE

8 h 45 : Le président du Conseil de l'Université souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte.

Une personne (invité permanent sans droit de vote) est excusée de la réunion, soit Terry Richardson.

Il est noté que les vingt-trois membres actifs, ayant droit de vote, sont présents. Le Conseil compte présentement quatre sièges vacants, dont trois seront pourvus lors des discussions au point 13.1 de l'ordre du jour.

Janice Comeau et Paul Ward sont nommés scrutateurs.

Enfin, le président souhaite la bienvenue à Maurice Basque et Stéphanie Chouinard, corédacteurs du rapport sur la dénomination de l'Université de Moncton.

1.1. Reconnaissance des territoires autochtones

Le président procède à la reconnaissance des territoires ancestraux :

« L'Université de Moncton reconnaît que ses trois campus sont situés sur les terres ancestrales non cédées des Wolastoqiyik et des Mi'kmaq. Ces nations autochtones et leurs territoires sont régis par les « Traités de paix et d'amitié » élaborés et signés par les Wolastoqiyik, les Mi'kmaq et les Peskotomuhkati avec la Couronne britannique au 18^e siècle. Les traités n'abordaient pas la cession des terres et ressources, mais ils reconnaissaient plutôt le titre Wolastoqiyik, Mi'kmaq et Peskotomuhkati et définissaient les règles quant à ce qui devait être des relations durables entre les nations. »

1.2. Accueil d'un nouveau membre

Au nom du Conseil, le président accueille un nouveau membre, soit Eddie Rutanga, président de L'alUMni.

2. MINUTE DE RECUEILLEMENT

Une minute de silence est observée en mémoire des personnes suivantes décédées récemment :

M. Eugène LeBlanc est décédé le 28 septembre. En plus de pratiquer comme psychologue en clinique privée pour de nombreuses années, Dr LeBlanc a été professeur à l'École de psychologie de l'Université.

M. Chung-Chi Wen est décédé le 12 octobre. M. Wen a travaillé comme professeur d'histoire à l'Université de Moncton jusqu'à sa retraite.

M. Richard Bouchard est décédé le 13 octobre. M. Bouchard a occupé un poste de professeur à la Faculté de droit pendant plus de trente ans.

M. Roméo Savoie est décédé le 14 octobre. Grand pionnier de l'art contemporain en Acadie, M. Savoie s'est mérité un doctorat honorifique en arts visuels en 1999 ainsi que l'Ordre du mérite des diplômées et diplômés de l'Université de Moncton en 2013.

M. Melvin Gallant est décédé le 20 octobre. M. Gallant fut au service de l'Université de Moncton pour plus de 20 ans comme professeur au Département d'études françaises. Auteur prolifique et bâtisseur reconnu dans le milieu littéraire acadien, M. Gallant a reçu le titre de professeur émérite en 1999.

Mme Anne-Marie Robichaud est décédée le 2 novembre. Avant sa retraite, Mme Robichaud fut professeure au Département d'études françaises de l'Université. En 2005, elle obtient le titre de professeure émérite en littérature.

M. Yassine Bouslimani est décédé le 9 novembre. Il était professeur titulaire au département de génie électrique de la Faculté d'ingénierie.

3. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation. Un avis de convocation a été envoyé le 30 novembre avec accès au projet d'ordre du jour et aux documents de la réunion sur le portail numérique de réunions. Cette réunion est convoquée par le président du Conseil de l'Université, Denis Mallet.

Tout est conforme aux procédures prévues au paragraphe 17(1) des *Statuts et règlements*.

4. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

La secrétaire générale confirme que tout est en règle quant au droit de présence.

5. CORRESPONDANCE

Un communiqué de presse du Comité citoyen sur le nom de l'Université a été reçu le 4 décembre 2023. Il a comme objet : *Réunion du Conseil – Affirmer une ouverture au changement*.

Les correspondances en lien avec le dossier de la dénomination du nom de l'Université de Moncton sont disponibles dans le cartable des correspondances.

6. ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT (OJC)

R : 01-CDU-231209

Sébastien Dupuis, appuyé par Hélène Albert, propose :

« Que le Conseil de l'Université reçoive les dossiers compris dans l'ordre du jour de consentement tels qu'ils ont été présentés. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

6.1 OJC Procès-verbal CEX-231106

Le procès-verbal de la réunion du Comité exécutif du 6 novembre est reçu aux fins de discussion.

6.2 OJC Procès-verbal CEX-EDD-231120 (extraordinaire)

Le procès-verbal de la réunion conjointe du Comité exécutif et de l'Équipe de direction est reçu aux fins de discussion.

6.3 OJC Procès-verbal CEX-231207 (extraordinaire)

Le procès-verbal de la réunion du Comité exécutif du 7 décembre est reçu aux fins de discussion.

6.4 OJC Rapport des Affaires professorales

En vertu de la *Politique de gestion des ressources humaines* adoptée par le Conseil des gouverneurs (CGV-010922) et modifiée aux réunions CGV-030426 et CGV-121201, et des dispositions prévues à l'article 87 des Statuts et règlements, et compte tenu des objectifs visés par cette politique et ces règlements, voici les recommandations présentées au CEX et au CDU aux fins de ratification :

Campus d'Edmundston

ATTRIBUTION DE LA PERMANENCE D'EMPLOI ET/OU DE PROMOTION

En conformité avec les dispositions prévues à l'article 31.05 de la Convention collective entre l'APPUMCE et l'Université, il est recommandé :

Que le rang d'agrégé soit attribué à compter du **1^{er} juillet 2024** au professeur suivant :

Justin-Cédric MAALOUF Secteur Administration des affaires

Que le rang de titulaire soit attribué à compter du **1^{er} juillet 2024** au professeur suivant :

Robert LEVESQUE Secteur Éducation et kinésiologie

ADOPTÉES

Campus de Moncton

SABBATIQUES

En conformité avec les dispositions de l'article 27 de la Convention collective entre l'ABPPUM (unité 1) et l'Université, il est recommandé qu'une sabbatique soit attribuée à la bibliothécaire et aux professeurs et professeuses suivants :

Bibliothèque Champlain

Michèle LEBLANC

Bibliothèque de droit Michel-Bastarache Type A 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025

Faculté d'administration

Isabelle BRUN

Administration Type C 1^{er} juillet 2024 au 31 décembre 2024

Stéphanie MAILLET

Administration Type B 1^{er} janvier 2025 au 31 août 2025

Faculté des arts et des sciences sociales

David DÉCARIE

Études françaises Type A 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025

Hélène DESTREMPES

Études françaises Type C 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025

Julie FORGUES

Arts visuels Type A 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025

Michelle LANDRY

Sociologie et de criminologie Type B 1^{er} janvier 2025 au 31 août 2025

Gervais MBARGA

Information-communication Type A 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025

Marie-Andrée PELLAND

Sociologie et de criminologie Type A 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025

François RENAUD

Philosophie Type A 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025

Monique RICHARD

Musique Type C 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025

Marie-Pier RIVEST
Travail social Type A 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025

SAVOIE, Lise
Travail social Type A 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025

SCAILLEREZ, Arnaud
École des hautes études publiques Type A 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025

Faculté d'ingénierie

DESJARDINS, Serge
Génie civil Type B 1^{er} mai 2024 au 31 décembre 2024

Faculté des sciences

Anne-Marie DION-CÔTÉ
Biologie Type A 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

Faculté des sciences de la santé et des services communautaires

Slimane BELBRAOUE
ÉSANÉF Type C 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025

ADOPTÉES

Sabbatique reportée (accordée antérieurement)

Christine PAULIN
École des hautes études publiques Type A 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025

Campus de Shippagan

SABBATIQUE

En conformité avec les dispositions prévues à l'article 36 de l'Entente collective entre l'APPUMCS et l'Université, il est recommandé qu'une année sabbatique soit attribuée au professeur suivant :

Xavier ROBICHAUD
Secteur Administration, Arts et Sciences humaines Type A 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025

ADOPTÉE

Campus d'Edmundston

SABBATIQUES

En conformité avec les dispositions de l'article 17 de la Convention collective entre l'APPUMCE et l'Université, il est recommandé qu'une sabbatique soit attribuée aux personnes suivantes :

Samira BELYAZID
Secteur Arts et lettres Type A 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025

René BLAIS
Secteur Sciences humaines Type C 1^{er} juillet 2024 au 31 décembre 2024

Pénélope CORMIER
Secteur Sciences humaines Type C 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025

ADOPTÉES

NOMINATIONS FAITES PAR LE VRER ET LE VRARH (pour information)

En vertu de la Politique de gestion des ressources humaines adoptée par le Conseil de l'Université, anciennement le Conseil des gouverneurs, (CGV-010922) et modifiée aux réunions CGV-030426 et CGV-121201, et compte tenu des objectifs de cette politique, voici les nominations faites par le VRER et le VRARH:

Campus de Moncton

1. Le professeur **ROGER BASTARACHE** (Département de comptabilité) a été nommé directeur adjoint de son département pour la période du **1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024** conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
2. Le professeur **SERGE DESJARDINS** (Département de génie civil) a été nommé directeur par intérim de son département pour la période du **22 août 2023 au 31 décembre 2023** conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
3. La professeure **MADELINE LAMBOLEY** (Département de sociologie et de criminologie) a été nommée titulaire de la Chaire de recherche du Canada (CRC) de niveau 2 en violence sexuelle, prévention et intervention pour la période du **1^{er} septembre 2023 au 31 août 2028**.
4. Le professeur **MICHEL MALLET** (Département de traduction et des langues) a été nommé secrétaire de la rédaction de la Revue pour la période du **1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2026**.

6.5 OJC Rapport du Comité conjoint de la planification**6.5.1 Évaluation des programmes d'études en économie (spécialisation, majeure et mineure)****Recommandation 1**

Que le secteur économie procède à l'abolition de la spécialisation en économie et à la création d'un nouveau programme de majeure avec distinction en réduisant la proportion des cours obligatoires (du programme actuel).

Recommandation 2

Que le secteur économie élargisse l'offre de cours dans les programmes en économie en incorporant des cours pertinents offerts par d'autres unités académiques, notamment le cours Analyse des données et apprentissage automatique et le cours Élément de modélisation quantitative avancée.

Recommandation 3

Que le secteur économie tienne compte de l'ÉDI-D dans son enseignement, dans son curriculum et dans son recrutement de personnel enseignant afin d'attirer une population étudiante diversifiée.

Recommandation 4

Que le secteur économie distingue clairement dans le répertoire entre les cours à option en économie qui exigent des compétences en mathématiques et ceux qui n'en exigent pas afin de mieux orienter les personnes étudiantes provenant d'autres programmes (ex. science politique, sociologie).

Recommandation 5

Que le secteur économie collabore avec le Registrariat dans la programmation des blocs pédagogiques afin que l'horaire des cours obligatoires en économie n'entre pas en conflit avec les cours dans d'autres programmes susceptibles d'intéresser les personnes inscrites aux programmes d'économie (ex. mathématiques, science politique, administration, aménagement des forêts, développement durable et zone côtière) et, qu'à titre de projet pilote, que le secteur économie en collaboration avec

la Formation continue identifie des cours qui ont le potentiel d'être offerts aux personnes inscrites à temps partiel.

Recommandation 6

Que le secteur économie élabore des résultats d'apprentissage par cours et par programme avec le soutien du SASE.

Recommandation 7

Que la direction adjointe en économie organise des rencontres annuelles avec toutes les personnes inscrites aux programmes en économie dans le but de les conseiller sur leur choix de cours, d'une part, et de les informer sur les exigences des programmes de 2^e cycle en économie, d'autre part.

Recommandation 8

Que le secteur économie incorpore aux programmes en économie un stage en milieu de travail (optionnel) et un stage de recherche (optionnel) sanctionnés par des crédits.

Recommandation 9

Que, à l'intérieur d'un délai de 12 mois, un rapport d'étapes soit déposé au Comité conjoint de la planification (ou le nouveau sous-comité de la planification) (réforme 2023), rapport qui fera état de l'avancement des travaux.

ADOPTÉES

6.5.2 Abolition de certificats de 2^e cycle en enseignement

6.5.2.1 Abolition du Certificat de 2^e cycle en enseignement aux élèves malentendants

« Que le Conseil de l'Université accepte l'abolition du Certificat de deuxième cycle en enseignement aux élèves malentendants. »

ADOPTÉE

6.5.2.2 Abolition du Certificat de 2^e cycle en enseignement en déficience visuelle

« Que le Conseil de l'Université accepte l'abolition du Certificat de deuxième cycle en enseignement en déficience visuelle. »

ADOPTÉE

7. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R : 02-CDU-231209

Isabelle Dasylya-Gill, appuyée par Denise Frenette, propose :

« Que le Conseil de l'Université adopte l'ordre du jour tel que présenté. »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

8. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ CDU-230923

R : 03-CDU-231209

Hélène Albert, appuyée par Daniel Goguen, propose :

« Que le procès-verbal CDU-230923 soit adopté tel que présenté. »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

9. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CDU-230923**9.1 Autres**

Aucun point n'a été soulevé.

10. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CEX-231106**10.1 Dénomination de l'Université de Moncton – Rapport sur l'état des lieux**

Invités : Maurice Basque et Stéphanie Chouinard

Introduction

Le président rappelle qu'un mandat a été donné à Stéphanie Chouinard et Maurice Basque en juin dernier afin qu'ils présentent un état des lieux sur la question du nom de l'Université de Moncton. Le rapport doit permettre aux membres du Conseil de l'Université de prendre une décision éclairée sur la mise en oeuvre ou non d'un exercice de réflexion public sur la dénomination de l'Université de Moncton.

Le rapport intitulé « Dénomination de l'Université de Moncton – un état des lieux » a été déposé le 30 novembre 2023. Le rapport compte 52 pages et plusieurs annexes. Le rapport a été rendu public le 1^{er} décembre 2023.

Le rapport est divisé en cinq grandes parties :

1. L'officier, la ville et l'Université : bref historique de la question de la dénomination de l'Université de Moncton
2. Contexte actuel
3. Dénominations institutionnelles : principes, processus et meilleures pratiques
4. Impact sur la planification stratégique; analyse des coûts et bénéfices d'un changement de nom de l'Université de Moncton
5. Conclusion

Présentation du rapport Chouinard-Basque**Présentation de Maurice Basque**

À l'aide d'une présentation PowerPoint, M. Basque rappelle des grandes lignes de l'histoire acadienne. Il indique que Robert Monckton est un personnage intimement lié à la déportation des Acadiennes et des Acadiens en 1755. Sous ses ordres, plusieurs établissements acadiens furent incendiés; plusieurs actes de cruauté envers le peuple acadien furent commis.

De son vivant, Robert Monckton fut très honoré. Sa carrière militaire est celle des héros de guerre. Rappelons que les « crimes de guerre » ne forment pas un concept en soi au 18^e siècle.

En 1765, le township de Monckton fut créé. Ce township fut nommé ainsi afin d'honorer l'officier britannique Robert Monckton. On lui reconnaît la capture du fort Beauséjour en 1755.

Lors de l'incorporation du nom du township, le greffier de l'Assemblée législative a omis la lettre k de Monckton. Ainsi, le township est connu comme étant Moncton, sans le k, depuis 1765.

M. Basque indique que, lors des travaux menant à la création de l'Université de Moncton en 1963, plusieurs noms ont été étudiés. La Commission Deutsch arrêta son choix sur le nom Université de Moncton. Les trois institutions, Université Saint-Joseph (Moncton), Université Sacré-Cœur (Bathurst) et Université Saint-Louis (Edmundston) ont approuvé ce choix par écrit.

M. Basque fait remarquer que le nom *Université de Moncton* était un symbole de la modernité acadienne. Cela dit, lors de la Commission Lafrenière en 1972 et plusieurs fois par la suite, des appels à changer le nom sont revenus à la surface.

Présentation de Stéphanie Chouinard

À l'aide de diapositives électroniques, Mme Chouinard brosse un tableau des revendications actuelles. Dans les médias, depuis le début de l'appel à un changement de nom, on y trouve 172 articles publiés. On note que 47 % des articles sont neutres, 35 % sont en faveur du changement et 18 % sont en défaveur du changement. Notons que 10 articles sont signés par Jean-Marie Nadeau, porte-parole du Comité citoyen.

Mme Chouinard fait remarquer qu'un article est signé par une personne étudiante. Elle fait également remarquer que le corps professoral se fait discret.

Mme Chouinard explique que l'Université de Moncton a adopté, en 2001, une politique pour l'appellation des installations physiques, des fonds de dotation, des fonds en fiducie et autres entités. Il s'agit d'un point de départ en considérant l'enjeu. Elle indique que plusieurs collèges et universités américaines ont remis en question leur toponymie, notamment en raison d'un objectif marketing ou d'une raison historique. Elle présente plusieurs études de cas incluant la Toronto Metropolitan University (anciennement la Ryerson University), Yale University, Duke University et l'Université de Montréal. L'annexe 4 du rapport présente les politiques de toponymie. Mme Chouinard indique que plusieurs universités ont révisé leurs politiques de modification toponymique. L'Université Yale semble être un chef de file en ce sens. On note que la contribution de l'individu à l'institution en question doit faire l'objet d'une considération importante. Par ailleurs, on note qu'une modification toponymique doit être une mesure prise dans des circonstances exceptionnelles.

Mme Chouinard explique que certaines institutions permettent la recontextualisation du personnage ou du legs. Il s'agit ici de préserver les aspects historiques dans la toponymie et/ou le patrimoine du campus.

Mme Chouinard présente quatre études de cas : Toronto Metropolitan University (TMU), Utah Tech University (UTU), University of Mississippi (UM) et Université de Montréal (UdeM).

➤ Toronto Metropolitan University (anciennement Ryerson University) :

E. Ryerson était une des têtes dirigeantes derrière la création des pensionnats autochtones en Ontario. L'Université a mis sur pied un comité pour étudier la situation à la suite des travaux de la *Commission sur la vérité et la réconciliation* en 2015. Vingt-deux recommandations ont été faites dont une au sujet de la modification du nom de l'institution. Ryerson University a adopté les 22 recommandations du comité et le processus de changement de nom fut entamé. Montant annoncé pour la mise en oeuvre: 6,5 M\$ (CAN).

➤ Utah Tech University (anciennement Dixie State University)

Le mot Dixie est associé à l'histoire de l'esclavagisme aux États-Unis. En 2020, le corps professoral et le corps étudiant ont demandé que la Dixie State University procède à un changement de nom. Un nouveau nom a été choisi à la suite d'un long processus. Notons qu'en raison d'un attachement de la communauté au mot « Dixie », un des campus a été nommé « Dixie campus ». Montant annoncé pour la mise œuvre : 3,3 M\$ (US)

➤ University of Mississippi

Afin de faire face à son héritage raciste, la University of Mississippi a procédé à une recontextualisation. Des plaques explicatives furent installées à divers endroits pour expliquer le nom de quatre édifices sur le campus. Les explications n'ont pas fait l'unanimité. Pour certaines personnes, « l'installation des plaques constituait une bonne première étape alors que pour d'autres, le nom d'anciens propriétaires d'esclaves aurait dû simplement être retiré des édifices. Le cas de cette université indique qu'il y a des solutions

mitoyennes. Toutefois, les solutions proposées n'ont pas effacé le racisme systémique qui perdure sur le campus. »

Montant annoncé pour la mise en œuvre : non-disponible

➤ Université de Montréal

L'Université de Montréal a examiné une demande de changement de nom d'un de ses pavillons. Lionel Groulx, chanoine, avait été un partisan de théories antisémites, racistes et sexistes. Des facteurs à considérer ont été élaborés et le comité chargé d'évaluer la demande a recommandé au Conseil de l'Université la contextualisation. Une plaque a été installée dans l'édifice. De plus, une œuvre d'art représentant la diversité de la communauté universitaire est en phase de création et sera exposée à l'entrée du pavillon.

Estimation des coûts

Mme Chouinard présente les coûts estimés pour un changement de nom à l'Université de Moncton. Elle indique être confiante dans l'estimation considérant que le travail fut accompli en collaboration avec des experts locaux.

Globalement, les coûts s'élèvent à 4 589 000,00 \$. À ceci, il faut ajouter les coûts en ressources humaines/tâches/services.

Remerciements

Le président remercie les invités et les gens qui ont participé à l'élaboration du rapport.

Le recteur et vice-chancelier remercie également les invités en soulignant le sérieux du rapport, la qualité de la recherche et le respect du mandat.

Applaudissements de la salle.

Période de questions/échanges

En présence de Mme Chouinard et M. Basque, une période de questions s'ensuit.

1) Question : Quel sera l'impact du changement de nom sur les inscriptions?

Mme Chouinard indique que TMU refuse de répondre à ce genre de questions. En raison de la pandémie, il est difficile de tirer une conclusion sur la question. Au final, le calcul n'a pas été fait pour l'Université de Moncton. Mme Chouinard estime que l'impact sera plus important vis-à-vis la population internationale que la population acadienne. Plus l'on s'éloigne, plus l'on s'attend à des difficultés en termes de recrutement.

2) Question : Est-ce un projet de 5 ans, 10 ans? En termes de priorités, l'estimation du temps alloué au projet sera quoi pour l'Équipe de direction?

Mme Chouinard indique que TMU n'a pas élaboré un calendrier, toutefois un travail important a été accompli dans les premiers 18 mois. Les travaux se poursuivent toujours deux ans plus tard. La transition au niveau technique (changement des courriels, des moteurs de recherche, bibliothèque) est plutôt longue.

Un membre est d'avis qu'il est irréaliste de tout faire en un an.

3) Commentaire : Est-ce que la Province est en mesure de défrayer les coûts? On note que l'État a fait une contribution significative pour les changements à l'Utah Tech University. Quel sera l'impact sur la mise en œuvre de la Stratégie? Combien de temps sera nécessaire pour rebâtir la réputation de l'institution à l'international?

- 4) Question : Le budget semble conservateur. Est-ce que le budget tient compte d'une campagne de promotion pour transformer le comportement marketing?

Mme Chouinard indique que des montants sont prévus dans le budget pour le « rebranding ». Pour la phase 4 de ce processus, on prévoit 500 000 \$ pour tous les marchés (régional, national et international).

- 5) Question : Avons-nous un nom alternatif qui fait consensus?

Madame Chouinard indique qu'elle a rencontré des groupes, mais en silo. Elle indique que le corps professoral s'est fait discret, ainsi que les personnes étudiantes.

Madame Chouinard indique qu'il y a plusieurs options, les études de cas en font foi.

- 6) Un membre rappelle que l'exercice de la planification stratégique l'an dernier fut un moment où « tout était sur la table ». Est-ce que les membres du corps professoral ainsi que les personnes étudiantes ont eu l'occasion de discuter de la question?

Le recteur et vice-chancelier rappelle que nombreuses rencontres ont eu lieu. Plus de 2500 personnes ont participé aux travaux de la Stratégie. Plus de 50 organisations acadiennes ont participé aux travaux. Des consultations ont eu lieu sur les priorités qui ont été retenues. L'exercice fut exhaustif. La question du nom est ressortie une fois, dans un atelier. Toutefois, celle-ci n'a pas été retenue comme étant un objectif ou une priorité.

Cela dit, on fait remarquer que la consultation n'a pas porté sur le changement de nom en tant que tel.

- 7) Pourquoi un changement de nom? À la lumière du contenu du rapport, une membre indique qu'elle est en mesure de prendre une décision sur la question. Le budget proposé est une estimation réaliste, même s'il peut mener à nombreuses conversations. L'impact du changement de nom doit être bien mesuré.
- 8) Questions : Comment s'articulera le changement de culture si l'on modifie le nom? Est-ce que changement de culture il y aura réellement? L'histoire de la déportation des Acadiennes et des Acadiens n'est pas nouvelle en soi. Quelles sont les nouvelles motivations pour qu'il y ait changement de culture?

Mme Chouinard rappelle que l'Université de Moncton a une mission qui nous projette dans l'avenir. Il est important de tenir compte des nombreux facteurs, des nombreuses voix. Le processus de « rebranding » est plutôt froid en termes de processus. L'Université de Moncton fonctionne dans un contexte qui lui est propre. Si le Conseil choisit de continuer l'exercice, il faudra bien faire le rebranding.

Mot de la fin de M. Basque

L'Université de Moncton n'a pas été nommée ainsi pour rendre hommage à Robert Monckton. La déportation des Acadiennes et des Acadiens demeure l'événement le plus important dans l'histoire de l'Acadie. Il est normal d'y revenir régulièrement.

Mot de la fin de Mme Chouinard

Il y a un angle mort, soit l'absence de la voix des personnes étudiantes.

Remerciements

Le président remercie les invités. Les invités quittent la salle.

Comité plénier

Le Conseil de l'Université souhaite se transformer en comité plénier pour poursuivre les échanges sur la question.

R : 04-CDU-231209

François Daigle, appuyé par Mireille Vautour, propose :

« Que le Conseil de l'Université se transforme en comité plénier pour une période de 45 minutes. »

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

Rapport du comité plénier

Voir R : 05-CDU-231209 ci-dessous.

Reprise de l'assemblée délibérante***R : 05-CDU-231209***

À la suite de l'analyse du rapport intitulé « Dénomination de l'Université de Moncton – Un état des lieux », rapport préparé par Stéphanie Chouinard et Maurice Basque et déposé le 30 novembre 2023, il est important de tenir compte des faits pour la prise d'une décision éclairée de prolonger ou non un processus de réflexion sur la dénomination de l'Université de Moncton :

Considérant que lors de sa création en 1963, le nom de l'Université de Moncton a été identifié en fonction de la localisation géographique de son siège social dans la ville de Moncton (Chouinard et Basque, 2023, pp. 8 et 11, Annexe 1) et non en fonction d'un personnage historique;

Considérant que le nom de l'établissement a été le résultat d'une entente en 1963 entre les trois constituantes de l'Université de Moncton (Chouinard et Basque, 2023, p. 9);

Considérant qu'aucune nouvelle information significative n'a émergé depuis la création et les décisions concernant la dénomination de l'Université de Moncton ou depuis les amendements apportés à la *Loi sur l'Université de Moncton* en 1977 et 1994 (Chouinard et Basque, 2023, p. 9);

Considérant qu'il y a absence d'un consensus au sein de la population concernant un éventuel changement de nom de l'Université de Moncton (Chouinard et Basque, 2023, pp. 13 et 14, Annexe 2);

Considérant le peu d'empressement démontré par les membres de la communauté universitaire au sein des trois campus concernant la demande portant sur la dénomination de l'Université de Moncton (Chouinard et Basque, 2023, p. 12);

Considérant qu'il est difficile de jauger le risque ou le bénéfice qu'un changement de nom aurait sur le capital de marque, la notoriété et l'étendue du réseau de l'Université de Moncton au Nouveau-Brunswick, en Atlantique, au Canada et dans la Francophonie (Chouinard et Basque, 2023, p. 41);

Considérant que la priorité du Conseil de l'Université est la mise en œuvre du plan opérationnel institutionnel pour réaliser la *Stratégie Cap sur l'avenir 2023-2028* qui est le résultat d'une importante consultation auprès de la communauté universitaire et civile, des parties prenantes et des partenaires communautaires de l'Université de Moncton (Procès-verbal CDU-230923; www.umoncton.ca/gouvernance) et que cette consultation importante n'a pas soulevé la dénomination de l'Université de Moncton comme étant une priorité;

Considérant que l'Université de Moncton prévoit un engagement important en ressources humaines et en ressources financières pour la mise en œuvre du Plan opérationnel institutionnel (Plan opérationnel institutionnel, adopté par le Conseil de l'Université le 23 septembre 2023, 35 pages);

Considérant l'importance de réaliser la Stratégie 2023-2028 pour assurer un milieu de vie, d'étude, de travail, d'enseignement, de recherche et d'engagement communautaire, sain, bienveillant, dynamique, stimulant et transformateur; un milieu qui s'articule autour du projet transversal intitulé « *Réinventer le réseau pour la pérennité de l'Université de Moncton comme chef de file en Acadie et dans la Francophonie* » et des sept (7) projets phares suivants :

- 1) construction de résidences sur nos trois campus,
- 2) rénovation du Centre d'éducation physique et sportif (CEPS),
- 3) programme de leadership et de développement professionnel mettant l'accent sur la diversité et l'équité,
- 4) centre d'excellence en pédagogie universitaire et sur la créativité et l'engagement,
- 5) création d'instituts de recherche,
- 6) incubateur de résolution d'enjeux sociaux; et
- 7) modernisation de l'infrastructure numérique.

(Plan opérationnel institutionnel adopté par le Conseil de l'Université de Moncton, le 23 septembre 2023, 35 pages);

Considérant le sentiment d'appartenance capitalisé depuis la création de l'Université de Moncton par ses 42 000 personnes diplômées, par les membres de la communauté et par les personnes et organisations engagées envers l'Université de Moncton, une université acadienne et de langue française, au Canada et à l'international,

Sébastien Dupuis, appuyé par Mathieu Lemieux, propose :

- 1) de ne pas prolonger le processus de réflexion sur la dénomination de l'Université de Moncton;
- 2) de développer des stratégies et des outils pour contextualiser l'origine du nom de l'Université de Moncton et rendre visible cette contextualisation;
- 3) de réviser la politique de toponymie de l'Université de Moncton pour étudier des demandes de cette nature en tenant compte des meilleures pratiques au Canada.

Vote sur R05

Pour : 22

Contre : 1

ADOPTÉE

10.2 Autres

Aucun point n'est soulevé.

11. AFFAIRES DÉCOULANT DU CEX-231207 (EXTRAORDINAIRE)

11.1 Prolongation du mandat de la vice-doyenne de la Faculté d'administration

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) explique que la Faculté d'administration souhaite lancer un nouveau concours pour le poste de vice-doyenne ou de vice-doyen au cours du semestre. Entretemps, la titulaire du poste, Mme Isabelle Brun, accepte de prolonger son mandat de six mois à 12 mois. Elle terminerait son mandat le 30 juin 2024.

Le VRER indique que Mme Brun est très engagée et appréciée par ses collègues ainsi que les personnes étudiantes.

R : 06-CDU-231209

Mireille Vautour, appuyée par Hélène Albert, propose :

« Que le Conseil de l'Université accepte que le mandat d'Isabelle Brun comme vice-doyenne de la Faculté d'administration soit prolongé jusqu'au 30 juin 2024. »

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

12. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

13. RAPPORT DU COMITÉ DE FINANCE**13.1 Principes directeurs du budget**

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines (VRARH) explique que la direction de l'Université de Moncton, dans la préparation des budgets de fonctionnement des trois (3) campus pour l'année financière 2024-2025, veut assurer la pérennité financière de l'Université en visant un équilibre budgétaire de ses opérations régulières.

Le Comité de finance recommande que le budget annuel respecte, entre autres, les principes suivants :

- 1) Prioriser les investissements pour la réalisation de projets phares du plan opérationnel institutionnel de la Stratégie *Cap sur l'avenir* 2023-2028;
- 2) Prévoir des investissements pour la réalisation des actions prioritaires 2024-2025 du plan opérationnel institutionnel de la Stratégie *Cap sur l'avenir* 2023-2028;
- 3) Prioriser les investissements qui ont pour objectif de développer la créativité et l'engagement (signature UMoncton) chez les personnes étudiantes ou qui visent une augmentation de la recherche-développement-crétion-innovation;
- 4) Prévoir des investissements pour appuyer le Plan d'action climatique.

Aucune question n'est soulevée. La proposition suivante est mise aux voix.

R : 07-CDU-231209

Mike Bannister, appuyé par Eddie Rutanga, propose :

« Que le Conseil de l'Université adopte les principes directeurs du budget de l'année financière 2024-2025 énoncés ci-dessus. »

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

13.2 Tarifcation des logements étudiants 2024-2025**Présentation du VRARH**

À l'aide de diapositives électroniques, le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines (VRARH) présente le dossier intitulé « Tarifcation des logements 2024-2025 ». D'entrée de jeu, le VRARH indique que le taux d'inoccupation des logements dans la zone entourant le campus de Moncton se situe entre 0 % et 1 %, soit en dessous du 3 % à 4 % pour un marché locatif habituel.

Le VRARH présente les taux proposés pour la prochaine année et rappelle que ces taux incluent l'électricité, le chauffage, l'ameublement et l'accès internet.

Le VRARH explique que l'Université doit considérer les investissements importants en infrastructure qu'elle devra faire au cours des prochaines années, et ce, dans les trois campus, notamment à Edmundston et Moncton. Notons que les subventions provinciales ne peuvent être utilisées à ces fins.

Notons aussi les points suivants :

- Des investissements de plus de 5 M\$ ont été effectués dans les résidences sur les trois campus depuis les cinq dernières années.
- La somme de 16,1 M\$ en entretien différé devra être investie dans les 10 prochaines années.
- La réserve actuelle est de l'ordre de 3,6 M\$.
- Une augmentation de 15 % des tarifs actuels est nécessaire pour atteindre le montant visé.
- Plusieurs projets majeurs sont déjà identifiés pour les cinq prochaines années. Pour ces projets, le montant clef est de 6 M\$.

Considérant le contexte, il est proposé d'étaler l'augmentation des tarifs de logement sur trois ans. Pour l'année 2024-2025, il est proposé de prévoir une augmentation de 7 % aux campus d'Edmundston et de Moncton, et de 3 % au campus de Shippagan.

Lors de la période de questions, un membre demande si les étudiantes et les étudiants hors campus ont droit au nouveau programme qui fut annoncé récemment par la Province. Ce programme d'aide (pour les frais de logement) prévoit un montant maximal de 2500 \$ pour aider les personnes étudiantes. Le VRARH indique qu'il va se renseigner à ce sujet.

La proposition suivante est mise aux voix.

R : 08-CDU-231209

François Daigle, appuyé par Mireille Vautour, propose :

« Que le Conseil de l'Université accepte les tarifs de location pour l'année 2024-2025 tels qu'ils ont été présentés dans le document intitulé Tarification des logements pour l'année 2024-2025. »

Vote sur R08

Pour : 20

Contre : 1

ADOPTÉE

14. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE

14.1 Nominations au Conseil de l'Université

Le président du Comité de gouvernance explique que, à la suite d'un appel à candidatures par le biais des médias sociaux, plusieurs dossiers ont été examinés par le Comité en vue de proposer des candidatures. Le président indique qu'une quinzaine de dossiers ont été reçus. Il présente les dossiers de Bruno Roy, région Sud-Est, Nathalie Brideau, région Nord-Est et Don Bélanger, région Nord-Ouest.

Région du Sud-Est

Le Comité de gouvernance a examiné plusieurs dossiers et a arrêté son choix sur la candidature de M. Bruno Roy. M. Roy, avocat de formation, est un leader et gestionnaire principal en affaires avec plus de 25 années d'expérience dans le domaine des ventes, des relations gouvernementales et des affaires juridiques. Il occupe

14.3 Modification aux articles 40.02 et 40.03 des Statuts et règlements

La secrétaire générale présente une modification mineure que l'on souhaite apporter à l'article 40.02 (Comité des programmes de premier cycle). Elle explique que pour les modifications proposées pour les diplômes de premier cycle (ex. DSS), le Comité des programmes fait une recommandation au Sénat académique. En d'autres mots, le Comité des programmes n'a pas l'autorité finale sur la décision.

Il s'agit d'un ajustement suivant la réforme des comités du Sénat académique.

Article 40.03 des Statuts et règlements

La secrétaire générale présente une modification mineure que l'on souhaite apporter à l'article 40.03 (Comité des programmes de cycles supérieurs). Elle explique que pour les modifications proposées pour les diplômes de cycles supérieurs (ex. Gestion de la santé), le Comité des programmes de cycles supérieurs fait une recommandation au Sénat académique. En d'autres mots, le Comité des programmes de cycles supérieurs n'a pas l'autorité finale sur la décision.

Encore une fois, il s'agit d'un ajustement suivant la réforme des comités du Sénat académique.

Aucune question n'est soulevée.

R : 13-CDU-231209

Hélène Albert, appuyée par Denise Frenette, propose :

« Que le Conseil de l'Université accepte les modifications proposées aux articles 40.02 et 40.03 des Statuts et règlements. »

Vote sur R13

unanime

ADOPTÉE

14.4 Modification aux articles 50, 90 et 90.1 des Statuts et règlements

(Invitée : Elizabeth Dawes, vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales)

Article 50

Mme Dawes présente les modifications proposées à l'article 50 des *Statuts et règlements*. L'article 50 porte sur l'Assemblée de la Faculté des études supérieures et de la recherche. Afin de participer aux travaux de cette assemblée, notamment la direction des thèses de cycles supérieurs, les membres doivent satisfaire à plusieurs conditions. Mme Dawes présente les modifications apportées aux critères d'admissibilité. Essentiellement, un membre est une professeure ou un professeur régulier, actif en recherche-développement-créditation, titulaire d'un Ph. D., et qui s'est bien acquitté des responsabilités de supervision de personnes étudiantes.

Un nouvel article prévoit des conditions pour un membre nouvellement embauché.

Des précisions sont apportées pour des membres en arts visuels, musique, art dramatique ainsi qu'en droit.

Mme Dawes présente également la procédure de nomination des membres et le renouvellement de ceux-ci.

On précise que la durée normale du statut de membre de l'Assemblée est de cinq ans.

Une consultation a eu lieu auprès des trois associations professorales. Celle-ci soulève que la nomination à l'Assemblée devrait être automatique considérant les conditions d'emploi d'une ou d'un professeur.

Articles 90 et 90.1

Mme Dawes présente les grandes lignes des modifications proposées à l'article 90 des *Statuts et règlements*. L'article porte sur les professeures associées et les professeurs associés.

Plusieurs critères d'admissibilité sont prévus afin d'être nommés professeure associée ou professeur associé. L'on y trouve l'obligation d'être titulaire d'un Ph. D, sauf en arts visuels, en musique et en art dramatique.

Pour le droit, on exige les grades J.D. et LL.M. ou leur équivalent.

Pour la médecine, on exige le grade M.D. ou l'équivalent.

Par ailleurs, la personne doit démontrer qu'elle est engagée dans des activités de recherche-développement-crédation ou être spécialiste dans son domaine.

Ce statut est attribué pour une période de cinq ans, renouvelable.

Mme Dawes présente également la procédure de nomination.

À noter qu'une consultation auprès des associations professorales a eu lieu. Enfin, on note que l'article 90.1 est abrogé. Les principes de l'article 90.1 sont intégrés dans l'article 90.

Discussion

Un membre demande ce que signifie « être reconnu comme spécialiste dans son domaine ». Mme Dawes donne un exemple, notamment une personne titulaire d'un Ph. D. et qui travaille comme chercheur dans un hôpital.

Un membre soulève une question d'équité par opposition à l'égalité. Elle est d'avis qu'une professeure ou un professeur est embauché pour enseigner, faire de la recherche et rendre des services à la communauté. Ces éléments sont des éléments fondamentaux du contrat d'emploi. Pourquoi alors un membre du corps professoral doit-il être nommé à la FESR pour encadrer des thèses ou siéger à la FESR? Selon elle, l'article 50 n'est pas nécessaire. Par ailleurs, elle est d'avis que, si l'on doit s'en tenir au nouvel article 50, l'obligation d'avoir un Ph. D. devrait s'avérer obligatoire en droit.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle que les nouveaux membres du corps professoral sont automatiquement membre de la FESR. En ce sens, l'Université souhaite élargir l'adhésion et encourager la recherche.

En ce qui concerne les exigences pour la discipline du droit, une recherche sur le sujet nous apprend qu'aux fins d'éligibilité, dans les universités canadiennes (ex. Université d'Ottawa), la combinaison JD/LLM est équivalente au doctorat (Ph. D).

Le président remercie Mme Dawes pour sa présentation. La proposition suivante est mise aux voix.

R : 14-CDU-231209

Daniel Goguen, appuyé par Darius Bossé, propose :

« Que le Conseil de l'Université accepte les modifications proposées aux articles 50, 90 et 90.1 des Statuts et règlements. »

Vote sur R14

Pour : 19

Contre : 1

ADOPTÉE

14.5 Modalités de fonctionnement des réunions du Conseil de l'Université

Le président du Conseil, en collaboration avec le président du Comité de gouvernance, présente les nouvelles modalités de fonctionnement des réunions du Conseil de l'Université. On rappelle que le Conseil se réunit au moins cinq fois par année

conformément aux *Statuts et règlements*. On note qu'une réunion ordinaire peut avoir lieu à tout moment sans préavis, si tous les membres sont présents et consentent à la tenue de celle-ci. La réunion annuelle se tient normalement au mois de septembre.

En termes de modalités de fonctionnement, le Conseil préconise la tenue de réunions en présentiel. Il considère que la présence en personne des membres favorise les échanges et l'engagement. Les réunions régulières du Conseil sont en mode présentiel, sauf en janvier.

Tableau des réunions régulières et de la réunion annuelle

| | | |
|-------------------|-----------|----------------------------|
| Réunion annuelle | Septembre | En présentiel – Edmundston |
| Réunion régulière | Septembre | En présentiel – Edmundston |
| Réunion régulière | Décembre | En présentiel – Moncton |
| Réunion régulière | Janvier | À distance |
| Réunion régulière | Avril | En présentiel – Moncton |
| Réunion régulière | Juin | En présentiel - Shippagan |

À noter que les réunions extraordinaires seront à distance (Teams).

Dans les cas exceptionnels, le mode hybride peut être utilisé afin de faciliter la présence d'une invitée ou d'un invité spécial.

Les modalités de fonctionnement entrent en vigueur immédiatement.

14.6 Plan de travail 2023-2024

François Daigle, président du Comité de gouvernance, indique que le plan de travail 2023-2024 est axé davantage sur l'offre de formations et l'élaboration ou la révision de diverses politiques. À ce moment-ci, le Comité examine la *Politique sur la violence à caractère sexuel*. D'autres politiques seront examinés au cours de l'année, notamment les suivantes :

- *Politique de sélection des cadres*
- Révision de l'article 6(7.1) de la *Loi sur l'Université de Moncton* (en raison de la réforme des comités du Sénat)
- Révision de la *Politique de signature*
- Révision de la *Politique d'équité en matière d'emploi*

À titre d'information, les formations suivantes ont été offertes aux membres du Conseil depuis le mois d'avril 2022 :

- Dossier autochtone (avril 2022)
- *Loi sur les langues officielles* (juin 2022)
- Littérature financière (juin 2023)
- Journée typique d'une ou d'un professeur (septembre 2023)

Prochaine formation : Équité-Diversité-Inclusion – Décolonisation (avril 2024)

Aucune question n'est soulevée.

15. RAPPORT DU COMITÉ DE PLACEMENT

Rapport du Comité

M. Daniel Goguen, membre du Comité de placement, présente un sommaire des activités du Comité depuis la dernière réunion du Conseil. Le Comité de placement s'est réuni le 7 décembre et a examiné les rendements des gestionnaires de portefeuille (Dotation et Caisses de retraite). Globalement, M. Goguen indique que les rendements s'améliorent sur le long terme. Il ajoute que les derniers rendements indiquent que les changements apportés au cours des dernières années au niveau de sélection des gestionnaires sont encourageants.

M. Goguen indique que le Comité a participé à une formation en décembre, formation qui portait sur les principes ESG. Le sigle ESG signifie les critères environnement, société et gouvernance, critères qui sont pris en compte dans le choix des gestionnaires.

M. Goguen indique que la prochaine réunion aura lieu en février. À ce moment, le comité rencontrera au moins trois gestionnaires de portefeuille.

Aucune question n'est soulevée.

15.1 Création d'une *Politique sur la gestion de la trésorerie*

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines (VRARH) présente la nouvelle *Politique de gestion de la trésorerie*. Celle-ci se veut un cadre de référence pour une gestion efficace des soldes excédentaires de la trésorerie. Cette politique fournit des paramètres quant à la gestion du flux de trésorerie en fonction des besoins de liquidité. Elle établit les règles de gestion de placements à court terme, de la gestion du risque et de la diversification des placements. Cette politique ajoute également des contrôles internes dans l'approbation des activités d'investissement. Cette politique s'applique aux divers types de fonds (dotation, recherche, fiducie).

Un membre demande si la politique s'applique dans les trois campus. Il est précisé qu'une fois cette politique adoptée, les trois campus y seront assujettis, mais les décisions relevant de celle-ci se prendront au niveau de chacun des campus, et ce, principalement en raison des budgets distincts.

R : 15-CDU-231209

Eddie Rutanga, appuyé par Sébastien Dupuis, propose :

« Que le Conseil de l'Université accepte la création de la Politique de gestion de la trésorerie étant entendue que celle-ci sera révisée durant la prochaine année. »

Vote sur R15

unanime

ADOPTÉE

16. PRÉSENTATION DU TABLEAU DE BORD DE LA COLLECTE DE FONDS

Le recteur et vice-chancelier présente le nouveau tableau de bord de la collecte de fonds. Celui-ci a été préparé par le Bureau du développement philanthropique. Ce dossier est en lien avec le chantier « Communautés » de la Stratégie et les projets phares.

Notons les projections suivantes des revenus nets pour les années 2023-2028 :

| | |
|-----------|----------|
| 2023-2024 | 2,38 M\$ |
| 2024-2025 | 2,99 M\$ |
| 2025-2026 | 3,90 M\$ |
| 2026-2027 | 4,63 M\$ |
| 2027-2028 | 4,96 M\$ |

Par ailleurs, pour l'année 2023-2024, entre mai 2023 et juillet 2023 (pour trois mois), l'objectif de production était de 390 000 \$. L'atteinte de l'objectif s'élève à 37 %. L'objectif de production annuel s'élève à 5,57 M\$.

Le recteur et vice-chancelier indique que l'équipe du développement philanthropique a été reconstruite au cours de la dernière année. Une nouvelle direction a été nommée en la personne de Jeanne Farrah. L'équipe sera très impliquée dans la mise en œuvre du chantier « Communautés ».

Le bilan de l'année sera présenté au Conseil de l'Université au mois de juin 2024.

17. SUIVI DES RÉUNIONS DU SÉNAT ACADÉMIQUE**17.1 SAC-231103**

Aucune question n'est soulevée.

17.2 SAC-231201

Aucune question n'est soulevée.

18. AFFAIRES NOUVELLES**17.1 Remerciements**

Le président du Conseil remercie chaleureusement Michelyne Paulin pour ses quatre années et demie au sein du Conseil de l'Université et son implication au Comité conjoint de la planification et au Comité exécutif.

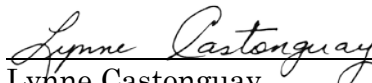
Il remercie également toutes et tous pour leur participation à la rencontre.

19. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du Conseil de l'Université aura lieu le samedi 27 janvier 2024, à 8 h 30 (à distance).

20. CLÔTURE

La réunion se termine à 16 h.


Lynne Castonguay
Secrétaire générale

21. HUIS CLOS

Le huis clos n'a pas eu lieu.